



Association des professionnels et superviseurs
Association of Professionals and Supervisors

Le 6 août 2008

COMMUNIQUÉ

Mise à jour négociations 2008

Les vacances ont ralenti le rythme trépidant des négociations qui se déroulaient pour le renouvellement de la convention collective de l'APS. La rédaction de tous les textes reliés aux ententes négociées jusqu'à maintenant s'est finalement achevée le 25 juillet alors que les parties visaient la date du 13 juin. À la décharge des rédacteurs il faut aussi comprendre que le volume des changements est le plus imposant jamais vu depuis la fondation de l'APS.

L'équipe de négociation de l'APS se rencontrera le week-end prochain (8 août) pour procéder à l'analyse des documents et surtout pour préparer la prochaine ronde des négociations qui se fera les 27,28 et 29 août avec un retard d'une semaine en raison des vacances.

DE L'ARGENT EN BANQUE

Nous sommes inondés de questions qui nous viennent de partout au pays de la part de membres préoccupés par les augmentations salariales. LA DATE DU 23 JUIN N'A PAS ÉTÉ MODIFIÉE POUR L'APPLICATION DES AUGMENTATIONS. La Société a choisi d'attendre la conclusion des négociations avant de procéder aux changements. L'APS est en forte opposition devant cette tactique qui va clairement à l'encontre des pratiques permises en période de négociation. Nos conseillers légaux ont été avisés et le dossier est placé sous haute surveillance. La notion de « business as usual » soit de respecter la continuité habituelle des opérations est importante en matière de négociations et ce n'est pas le cas. Cependant l'élément le plus important pour nos membres, est qu'ils seront payés rétroactivement à partir du 23 juin.

En gros les étapes suivantes doivent avoir été franchies pour tous nos membres:

1. convocation par le superviseur immédiat afin de procéder à la séance d'évaluation du rendement.
2. la rencontre d'évaluation avec le superviseur
3. l'attribution de résultat d'évaluation suivant la rencontre (« rencontre entièrement les attentes » etc.)
4. l'augmentation de salaire découlant du résultat de l'évaluation en tenant compte de la place occupée par le membre sur la grille salariale.

Nous incluons de nouveau la nouvelle grille salariale ainsi que la nouvelle plage pour ceux qui n'ont pas été avisés des résultats de leur évaluation. Nous vous rappelons que la cote attribuée est un montant minimal puisque certains membres recevront des augmentations supplémentaires reliées à la nouvelle plage ou au marché de l'emploi.

Grille des augmentations salariales – Juin 2008

	PLAGE DE DÉPART	SOUS LE POINT MILIEU	AU-DESSUS DU POINT MILIEU	REFERENCE +	AU-DESSUS
LARGEMENT DÉPASSÉ	4.2	3.6	2 à 4	1 à 3	Somme forfaitaire
DÉPASSÉ	3.85	3.2	2 à 3.5	1 à 2	Somme forfaitaire
RENCONTRE ENTIÈREMENT LES ATTENTES	2.5 à 3.5	2.25 à 3	2 à 3	1 à 1.5	Somme forfaitaire
RENCONTRE PARTIELLEMENT LES ATTENTES	1 à 3	1 à 2	0	0	Somme forfaitaire
NE RENCONTRE PAS LES ATTENTES	0	0	0	0	Somme forfaitaire

EFFECTIVE June 23, 2008 / EN VIGUEUR LE 23 juin 2008

BAND / PLAGE	ENTRY ZONE / ZONE D'ENTRÉE	REFERENCE ZONE / ZONE DE RÉFÉRENCE			REFERENCE PLUS / RÉFÉRENCE PLUS
	MINIMUM	LOW / BAS	MID / MI	HIGH / ÉLEVÉ	MAXIMUM
PB1 / PS 1	\$28,500	\$30,350	\$34,500	\$40,500	\$47,700
PB2 / PS 2	\$32,000	\$36,500	\$42,400	\$46,400	\$54,000
PB3 / PS 3	\$37,500	\$42,900	\$49,450	\$54,800	\$58,500
PB4 / PS 4	\$43,000	\$49,000	\$55,400	\$61,500	\$69,800
PB5 / PS 5	\$46,500	\$52,500	\$61,800	\$71,000	\$77,200
PB6 / PS 6	\$52,000	\$58,000	\$66,700	\$76,000	\$84,000
PB7 / PS 7	\$58,500	\$67,500	\$79,000	\$88,100	\$97,000
PB8 / PS 8	\$70,000	\$82,500	\$93,000	\$104,000	\$115,500
PB9 / PS 9	\$79,500	\$96,000	\$108,000	\$121,000	\$138,000
PB10 / PS 10	\$93,000	\$108,000	\$122,500	\$138,000	\$158,200

Si certaines de ces étapes ont été omises ou triturées nous vous rappelons que la procédure de grief est là pour vous protéger. La majorité des problèmes soulevés dans notre communiqué du 9 juillet ont été réglés parce que nos membres se sont levés et n'ont pas hésité à nous avertir. Votre représentant ou représentante APS est là pour aider, c'est votre meilleur allié ; n'hésitez pas à communiquer vos problèmes.

Entre temps nous vous tiendrons à jour sur les développements de cette saga salariale par voie de communiqué électronique aussitôt que nous connaîtrons le sort des augmentations rétroactives au 23 juin.